

# **Projet de forage profond**

## **GAEC du Bois Neuf**

### **Commune de St Bérain sous Sanvignes (71)**

#### **Présentation du projet**

*Nous avons pour projet un forage profond destiné à alimenter nos animaux (30 génisses allaitantes et 10 vaches laitières), en période estivale, au pré, et en période hivernale, en bâtiments (250 bovins allaitants).*

*Le projet se situe sur la commune de St Bérain sous Sanvignes (71).*

*Actuellement nos animaux ne sont abreuvés que par le réseau en bâtiments et ces dernières années de sécheresse nous ont amené à abreuver également les animaux sur les parcelles alentours via le réseau car les sources/ruisseaux se sont taris et également à « rouler de l'eau » du réseau sur des parcelles plus éloignées, toujours à partir de l'eau du réseau.*

*Ces adaptations à la sécheresse ont un coût important pour l'exploitation.*

*L'objectif du projet est, via un appui de la CUCM, d'être plus autonome en eau et d'alléger nos charges :*

- Limiter notre consommation de l'eau du réseau et les charges liées
- Limiter notre pression sur les milieux (mouillères, ruisseaux, sources), notamment en période de sécheresse, en abreuvant les bêtes à partir d'aménagements de points d'eau propre issue d'une ressource profonde
- Gagner en sérénité lors des sécheresses, ne pas avoir peur d'une panne des sources existantes, limiter les trajets et l'astreinte de vérification des auges
- Sécuriser et améliorer le bien-être de nos animaux

*Après analyse d'eau, l'eau pourrait également remplacer celle du réseau sur notre atelier caprin.*

#### **Caractéristiques du forage**

*Le sourcier qui travaille avec l'entreprise de forage Phreatech nous a annoncé de l'eau à 80 m de profondeur avec un débit de 2 m<sup>3</sup>/h.*

#### **L'origine de l'eau**

*Selon le sourcier, l'eau proviendrait d'une veine d'eau souterraine.*

*A notre connaissance, aucune autre utilisation de cette eau n'est faite localement : pas de puits, de captages d'eau potable etc. L'eau potable de la CUCM ne provient d'ailleurs que de lacs car aucune nappe conséquente n'est présente.*

*Le volume annuel prélevé prévu est de 3 200 m<sup>3</sup>. Il ne devrait pas impacter la ressource ni les sols qui la recouvrent.*

#### **L'environnement du forage**

*Le forage n'aura pas lieu en zone Natura 2000 ou en ZNIEFF.*

*Il n'est pas situé sur une Aire d'Alimentation de Captage ou sur des Périmètres de Protection de Captage d'eau potable.*

*Il n'est pas non plus en zone inondable ou en forêt.*

*Il est éloigné de tout cours d'eau ou étang.*

*Il est situé à plus de 35m d'un bâtiment d'élevage/d'une habitation.*

*Il est situé dans les prés et n'aura à terme qu'un petit impact surfacique d'environ 2mx2m.*

### **Précautions prises**

*Etant donné sa situation, le forage ne sera pas à risque vis-à-vis :*

- *d'une pollution aux hydrocarbures car il n'y a pas de circulation dans le pré et une margelle sera mise en place pour éviter tout ruissellement vers le forage*
- *d'une pollution organique car aucun épandage ne sera réalisé à moins de 100m du forage, une margelle sera mise en place pour éviter tout ruissellement vers le forage et elle sera clôturée afin que les animaux n'y circulent pas.*
- *d'une pollution phytosanitaire car aucun traitement phytosanitaire ne sera appliqué sur ce pré/à moins de 100 m du forage*

*Lors du chantier, les boues seront évacuées sur la parcelle, en aval, de manière diffuse et en veillant à ne pas impacter un cours d'eau en aval.*

*Une fois en service, les eaux utilisées :*

- *au pré, seront bues par les animaux, évacuées via leurs déjections et « filtrées » par l'herbe présente sur la parcelle et le sol*
- *en bâtiment pour l'abreuvement seront bues par les animaux, évacuées via leurs déjections et récupérées par les plateformes et fosses de récupération des effluents d'élevage telles que prévues dans la mise aux normes des bâtiments. Elles seront ensuite épandues selon la réglementation en vigueur pour les effluents d'élevage, comme l'étaient l'eau du réseau initialement utilisée pour ces même usages*
- *en bâtiment pour le nettoyage des sols et du matériel, seront récupérées également par les plateformes et fosses de récupération des effluents d'élevage*